



NI AUJOURD'HUI, NI DEMAIN ET MÊME SOLDÉS...

LES ORDRES ON N'EN VEUT PAS!



Lors du conseil national de l'ordre infirmier qui s'est tenu le 29 mars 2011, le budget retenu pour 2011 serait abondé par des montants de cotisation revus à la baisse. L'UFMICT-CGT attire l'attention sur cette modulation de cotisation. Elle ne résoudra en rien l'adhésion des professionnels à cette structure privée, avec des missions de service public, une fois encore les professionnels ne veulent pas de l'ordre !

Par ailleurs, cette modulation de la cotisation à la baisse est un trompe l'œil, rappelons que le niveau de cotisation relève uniquement du conseil national de l'ordre. Rien ne l'empêchera, une fois installé, d'augmenter, comme bon lui semble, le niveau de cotisation (regardons les mésaventures de nos collègues anglaises).

Massivement, les infirmières ne veulent pas des ordres professionnels !

- Les professionnels qui ont été obligés de s'inscrire et de cotiser (souvent pour pouvoir être embauchés et/ou titularisés) boycottent le paiement de la cotisation l'année suivante, après avoir retrouvé quelques marges de manœuvre pour pouvoir exprimer leur opinion sur cette structure.

- pas d'inscription volontaire, pas d'inscription automatique, pas d'inscription tout court !

Pas d'ordre !

A quoi sert :

- Un ordre qui reste muet lorsque la profession se fait arracher la reconnaissance, pourtant légitime au demeurant, de la pénibilité ?
- Un ordre qui par contre, se précipite en faveur de propositions formulées dans un rapport qui propose la suppression des décrets d'actes des professions de santé et la mise en place de nouvelles professions de santé sur la base des coopérations professionnelles rendues possibles par la loi HPST ?
- Un ordre qui soutient les principes de coopérations professionnelles qui pourtant vont provoquer une déréglementation de nos professions de santé, source d'insécurité pour les professionnels, mais aussi pour les usagers ?
- Une structure rejetée par la profession dont les missions de service public sont déjà remplies par des structures existantes ?

... A quoi sert
cet Ordre ?
... à rien !

Message aux banques et financiers

de l'ordre infirmier :

Non, les mesures prises par le conseil national concernant les nouveaux montants de la cotisation pour l'inscription au tableau, à savoir 30 euros pour les salariés et nouveaux diplômés, et 75 euros pour les libéraux, ne permettront pas l'adhésion en masse des près de 500 000 infirmières.

Le renflouement des caisses vides, la réduction du déficit abyssal n'aura pas lieu, c'est mission impossible !

Aujourd'hui, seul le diplôme d'Etat infirmier et l'inscription gratuite à l'ARS sont nécessaires pour exercer.

**Devant l'Assemblée Nationale, Nora Berra a affirmé que
l'Ordre infirmier devrait « convaincre » les professionnels ou devenir facultatif.**

**Mme la secrétaire d'état, la profession n'est plus à convaincre :
vous devez prendre les mesures au respect de la volonté des professionnels : une seule solution, l'abrogation !**



L'UFMICT-CGT va continuer de soutenir la revendication des professionnels et de tout mettre en œuvre pour une abrogation des ordres.

Nous continuerons, dans le cadre de l'intersyndicale nationale (CGT, CFDT, CFTEC, FO, UNSA, SUD), à vous appeler à la mobilisation, au refus du chantage et de l'arbitraire de certaines directions locales.

La CGT toujours à vos côtés pour faire respecter vos droits !